



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 7 octobre 2024 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick MAILLET

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 27
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY
- M. Raymond VILLALBA donne pouvoir à Patrick NAVARRO
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Flora LAPERNE
- M. Jean-Paul PORTESSSENY donne pouvoir à M. Jacques MAISONNEUVE
- Mme Yona TORCAL donne pouvoir à Mme Laurence DUPRIEZ

15 - AVANCEMENTS DE GRADE

➤ AVANCEMENT DE GRADE (TABLEAU 2024)

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour **l'année 2024**.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement. La suppression de l'emploi d'origine ne pourra se faire qu'après avis du Comité Social Territorial.

Il est proposé à votre assemblée :

- La création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2024

➤ AVANCEMENT DE GRADE SUITE A LA REUSSITE D'UN CONCOURS

Certains agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade suite à la réussite d'un concours.

Aussi, en tenant compte de l'évolution du poste de travail et des missions assurées, il est proposé à votre Assemblée :

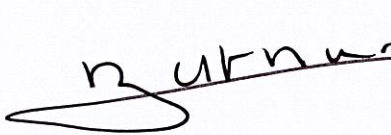
- La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à compter du 1er novembre 2024 à la Direction Générale des services, au service Population
- La création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à compter du 1er novembre 2024 à la Direction des Services Techniques, au service Voirie / Exploitation.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

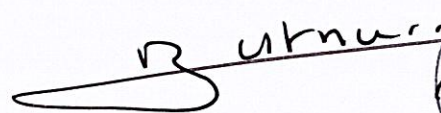
- **ADOpte** le rapport présenté,
- **VOTE** les crédits nécessaires aux transformations de postes proposés.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 7 octobre 2024.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 09.10.2024




Le Maire,



Bernard UTHURRY